



**BUGEYSUD**  
Cercle de qualité

# Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du mercredi 19 janvier 2017 – 20h00

**BELLEY**  
(salle du Colombier à l'Intégral)

Délibération n°: D-2017-1

Date de convocation : lundi 9 janvier 2017.

Nombre de Membres :

Secrétaire de séance : Mme Marthe AURELE.

En exercice : 80  
Présents : 64  
Votants : 73

## PRESENTS :

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; Mme BELLEMAIN Michelle ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BLANC Jean-Paul ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BUET Marc (M. REVERT Pascal, suppléant) ; Mme CAMINET Régine ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; M. CONAND Jean-Paul (M. JACOB Yves, suppléant) ; M. CUEILLE Gérald ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. FELCI Claude ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIRAUD GUIGUES Bernard ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUERIN Cyrille ; M. GUILLET David ; Mme GUILLON Pascale ; M. JACQUIER Laurent ; M. JANET Guy ; Mme LONGE Anne Laure ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; M. MATHIEU Michel ; Mme MIDOL Madeleine ; M. PERRET Bernard ; M. PERTICOZ Bernard ; M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel-Charles ; M. RODRIGUEZ Philippe ; Mme ROLLINSON Caroline ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROSAZZA Pascal ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; Mme SCHREIBER Sylvie ; M. SERPOL Robert ; Mme SILLAUME Dominique ; Mme THEVENOT Nadine ; Mme TREILLÉ Odile ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René.

## EXCUSÉS :

M. BERARDI Christophe ;  
M. BERTHET Jean-Michel donne pouvoir à Mme TREILLÉ Odile ;  
M. BERTOLINO Alain ;  
M. BOUVIER Georges donne pouvoir à M. BAL Serge ;  
Mme COMET Claude donne pouvoir à M. BIJOT Jean-François ;  
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à Mme CAMINET Régine ;  
M. HEDON Jean-Yves donne pouvoir à M. BERTHET Pierre ;  
M. JUILLET Claude donne pouvoir à Mme CHARMONT-MUNET Mireille ;  
Mme LACHIZE Sandrine donne pouvoir à M. GENS Marcel ;  
M. LAHUERTA Dimitri donne pouvoir à Mme SCHREIBER Sylvie ;  
M. MARIÉ Patrick ;  
Mme MASNADA Liliane ;  
M. ROCHE Jean donne pouvoir à M. PERRET Bernard ;  
M. TURELLO René ;  
Mme VUILLOUD Véronique ;  
M. WAELPUT Daniel.

Le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée et tout particulièrement les 25 nouveaux conseillers communautaires. M. VUILLEROD souhaite, en cette première séance 2017, renouveler ses vœux de santé et de prospérité à l'ensemble des délégués, de leur famille et de leur commune.

En préambule de l'ordre du jour, Le Président présente la future organisation des services qui fait suite aux profonds changements actés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Intégration des communes de l'ex CC du Valromeys
- Dissolution du SIVOM du Bas-Bugey
- Dissolution du syndicat du Seran
- Fin du syndicat mixte du Pays du Bugey
- Prise de la compétence « centre aquatique »

Changements qui se traduisent en termes de :

- Périmètre, par le passage de 39 à 50 communes avec la commune nouvelle de Chazey-Bons et l'intégration des 12 communes du Valromeys.
- Gouvernance, par le passage, au cours de l'année 2016, de 65 délégués communautaires à 55 délégués puis à 75 et enfin 80 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Ressource humaine, par l'intégration de 22 personnes.

Ce début d'année verra l'installation d'une partie des services au 55 grande rue à BELLEY, bureaux précédemment occupés par le SMPB.

L'organisation se fera par pôle réparti sur les 2 sites de la manière suivante :

Au 34 grande rue 01300 BELLEY :

1<sup>er</sup> étage : pôle développement comprenant les services, économie, économie touristique et culture

2<sup>ème</sup> étage : pôle environnement, voirie et bâtiments sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques, M. Stéphane CHRISTOPHE qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> février prochain.

Au 55 grande rue 01300 BELLEY

Rez-de-chaussée : accueil/ standard, SCOT

1<sup>er</sup> étage : pôle direction : commande publique, secrétariat général et DGS

2<sup>ème</sup> étage : services finances, RH, cadre de vie, SIG et urbanisme.

M. VUILLEROD conclut en annonçant qu'il invitera prochainement les élus à mener une réflexion sur un siège communautaire réunissant l'ensemble des services dans un même lieu, gage de conditions organisationnelles et relationnelles optimales.

Invité à s'exprimer, P. BERTHET, 1<sup>er</sup> Vice-Président et Maire de BELLEY souhaite à son tour la bienvenue aux nouveaux élus en rappelant que la ville, le Maire et son équipe municipale apporteront leurs compétences à l'ensemble des communes de la CCBS et seront honorés d'accueillir les réunions de conseil communautaire.

M. A. BOLLON, Maire de Vieu s'étonne que l'ouverture des commissions aux nouveaux délégués communautaires ne soit pas inscrite à l'ordre du jour. Le Président répond que ce point sera présenté en questions diverses.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2016. Il est donc approuvé à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.- Décisions du Président entre le 15 décembre 2016 et le 19 janvier 2017**

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire des éléments suivants :

- de la conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

N° de marché	Objet	Attributaire	Montant en euros HT
2016-22	Accord-cadre multi-attributaires à bons de commande pour la réalisation d'études à la parcelle préalables aux travaux de réhabilitation ou de création de l'assainissement individuel	DAEC – 73290 La Motte Servolex ALP'EPUR – 73470 Novalaise NICOT - 74650 Chavanod	

2017-1	Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour des travaux de voirie	EUROVIA – 01240 Certines COLAS – 01000 St Denis les Bourg Groupement EIFFAGE – 01200 Bellegarde / DUMAS TP / FONTAINE TP / PL FAVIER Groupement SER TPR – 73230 St Alban Leysse / SER SEMINE	
	Entretien des bassins du Parc d'activités des Fours à Béon	LACROIX Jean-Pierre 01350 Béon	2 530,00 €

de la signature des conventions (et de leurs avenants) suivants :

Objet	Partenaire	Montant en euros HT (le cas échéant)
Avenant n°1 portant reconduction de la convention concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Préfecture de l'Ain	
Conventions pour l'utilisation du centre nautique de Belley au 1er janvier 2017	Conseil Départemental de l'Ain Collèges du Valromey à Artemare, du Bugey à Belley, Henry Dunant à Culoz	

## 2.- Demande de subvention pour le projet de signalétique touristique « vélo »

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les projets de signalétique « vélo » permettant le rabattement de ViaRhôna vers les pôles touristiques suivants : Gare de Culoz, Grand Colombier, Lac de Barterand, Marais de Lavours, Belley, la base d'aviron et le port de Virignin, l'itinéraire de continuité Virignin-La Balme, Maison d'Izieu, Musée Escal Haut Rhône, plan d'eau et cascade de Glandieu. Sont également approuvées les propositions de signalétique de 3 boucles vélos : « Du vin et de l'eau » « Vallée du Gland » et « Au fil de l'eau ». Pour ce faire, le plan de financement est accepté. Des demandes de subvention seront déposées auprès du Département de l'Ain dans le cadre du Plan Nature et auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 du Pays du Bugey

Dépenses		Recettes	
	Montant € HT		Montant € HT
Fournitures Panneaux (colliers compris, prix HT catalogue 2012 - 45% + actualisation 1,94%)	9 589.21	Département – Plan nature – 30 %	9894.18
Fournitures Support + Système d'ancrage (sabot + tiges d'ancrages...)	4 150.00	Programme LEADER – 30 %	9894.19
Pose (Démolition de massifs + nouveaux massifs + pose mâts + pose panneaux)	14 841.41	CC Bugey Sud - 40 %	13 192.25
Plan signalétique 3 boucles	4 400.00		
<b>TOTAL</b>	<b>32 980.62</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 980.62</b>

M. PLANTIN, Maire de Groslée Saint-Benoît, fait remarquer le manque de signalétique directionnelle au Port de Groslée indiquant la continuité de la ViaRhôna au-delà du pont sur le Rhône, côté Isère.

M. QUINARD, Maire de Massignieu de Rives, relève le problème des panneaux positionnés aux abords de la Véloroute qui ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil.

### **3.- Demande de subvention pour le poste de chargé de mission gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques pour l'année 2017.**

Sachant qu'il convient de solliciter annuellement le concours de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Ain pour le financement du poste de chargé de mission dans le cadre de la mise en place d'une gestion concertée sur les bassins versants du Furans et du Gland, il est décidé, à l'unanimité, de déposer une demande de subvention pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

### **4.- Vote des tarifs d'études à la parcelle préalables aux travaux de réhabilitation ou de création de l'assainissement individuel.**

M. VINCENT expose que la Communauté de communes propose, aux particuliers qui souhaitent s'engager dans le programme de réhabilitation des installations d'assainissement non conformes, d'être le partenaire intermédiaire entre les bureaux d'études et les financeurs potentiels, afin de faire bénéficier des prix obtenus. Pour ce faire, l'assemblée délibérante valide la convention à passer avec les particuliers et fixe les tarifs des prestations comme suit :

- Forfait étude : 455 €
- Analyse de sol : 345 €
- Modification de projet : 200 €
- Impression de rapport supplémentaire : 14 €
- Prestation non réalisée : 100 €

M. BOLON souhaite savoir ce que comprend la prestation analyse de sol.

Mme TREILLE demande des précisions sur les critères d'encaissement des subventions par les particuliers.

M. GAMBERINI s'interroge sur l'information faite auprès des administrés.

M. VINCENT précise que l'intitulé analyse de sol comprend la prestation totale à savoir, le prélèvement, l'analyse et le rapport de terrain. Il confirme que l'aide financière est subordonnée à la réalisation des travaux de réhabilitation. Lorsque les travaux seront terminés, la Communauté de communes reversera les subventions mobilisées pour les particuliers, sur facture acquittée, conformément à la convention. Enfin, il expose que chaque propriétaire d'installation déclarée non conforme a été informé par courrier.

### **5.- Approbation d'une convention avec la CCPA pour l'accès à la déchetterie de Lhuis des habitants de Groslée-Saint-Benoît.**

Le conseil communautaire accepte la convention d'accès à la déchetterie de Lhuis à signer avec la Communauté de communes de la Plaine de L'Ain afin de maintenir l'accès de la déchetterie aux habitants et professionnels de la commune de Groslée-Saint-Benoît. au coût forfaitaire et de 30 € par habitant et par an.

### **6.- Approbation du rapport de la CLECT suite à l'intégration des 12 communes du Valromey et Vote des attributions de compensation**

L'assemblée délibérante approuve le rapport N°2017-1 adopté, ce même jour à l'unanimité, par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et présentant les attributions de compensation des 12 communes du Valromey.

	Attribution de compensation "fiscale" hors transfert/restitution de charges (A)	Charges CCV transférées à la CCBS (B)	Charges communales transférées à la CCBS ©	Impact des opérations économiques (Atelier relais la Bulsière) (D)	Attribution de compensation = (A)-(B)-©-(D)
Belmont-Luthézieu	64 956	20 601	71 449	2 093	-29 186
Brénaz	8 577	2 521	26 460	335	-20 740
Champagne-en-Valromey	96 908	33 888	100 093	2 278	-39 351
Chavornay	23 029	7 468	27 623	754	-12 816
Haut Valromey	204 610	70 370	156 311	3 608	-25 680
Lochieu	11 899	4 312	21 574	393	-14 380
Lompnieu	16 887	7 369	42 361	628	-33 472
Ruffieu	22 887	7 038	98 765	795	-83 710
Sutrieu	33 268	13 058	64 606	976	-45 371
Talissieu	53 597	10 423	21 369	1 493	20 312
Vieu	72 265	20 192	58 748	1 659	-8 334
Virieu-le-Petit	32 018	9 996	36 991	1 148	-16 117
<b>TOTAL</b>	<b>640 901</b>	<b>207 236</b>	<b>726 350</b>	<b>16 161</b>	<b>-308 846</b>

### **8.- Consolidation du montant des subventions du budget principal vers les budgets annexes pour l'exercice 2016.**

Le Président est autorisé à passer les écritures nécessaires à l'équilibre des budgets

BUDGET ANNEXE	article	SUBVENTION PREVUE	SUBVENTION A VERSER	ECART
SPANC	6748			-
ZA PICARDIERE	6521	72 000.00	0.00	72 000.00
ZA OUSSON	6521	113 079.50	0.00	113 079.50
ZA PRE DU PONT	6521	19 728.47	0.00	19728.47
ZA EN SAUVY	6521	8 200.00	7 853.81	346.19
OROFUSION	6521	0.00	0.00	0.00
CAMPING DE VIRIEU	6521	114 000.00	112 000.00	2 000.00
PORT PLAISANCE	6748	168 000.00	106 700.00	61 300.00
MAISON MEDICALE	6521	39 510.92	39 000.00	510.92
ATELIER-RELAIS	6521	5 000.00	0.00	5 000.00
ACTIPOLE	6748	167 800.00	82 500.00	85 300.00
TOTAUX		707 318.89	348 053.81	359 265.08

A la question de Mme GUILLON sur les écarts entre les subventions prévues et les subventions à verser pour les zones d'activité ou l'Actipôle notamment, Mme CHARMONT-MUNET répond que cela tient au fait que les dépenses prévues n'ont pas toutes été engagées.

### **9.- Mise en place de l'allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans.**

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, la mise en place de l'allocation pour enfant handicapé, au bénéfice des membres du personnel concernés, suivant la circulaire du 28 décembre 2016 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune : NOR :RDF1634219C.

## 10.- Questions diverses

Après avoir rappelé la tenue des réunions territorialisées relatives à la compétence eau et assainissement, le Président tient à rappeler l'importance du questionnaire à retourner à l'agence d'ingénierie et propose de solliciter le SIEA pour l'obtention des plans numérisés des réseaux. Un courrier commun est proposé à signature aux maires qui le souhaitent.

Le Président rappelle que la loi ALUR indique que les communautés de communes deviendront compétentes de plein droit en matière de PLU à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017, sauf apposition au minimum de 25% des communes représentant au moins 20% de la population. M. VUILLEROD précise qu'il lui paraît plus judicieux de laisser les communes, engagées dans une révision de leur PLU, porter la révision d'autant que le SCOT n'est pas encore validé. A la question de M. CASTIN, le Président répond que les communes ont 3 ans pour se mettre en conformité avec le SCOT, sauf si la loi évolue. Ces précisions étant données, M. VUILLEROD propose aux communes qui désirent s'opposer à ce transfert de compétence un modèle de délibération.

Pour répondre à la question de M. BOLON, concernant les commissions, le Président informe l'assemblée de la création d'une commission « Mutualisation », de l'ouverture de l'ensemble des commissions aux nouveaux délégués et d'une opération de toilettage en demandant aux conseillers de confirmer ou non leurs inscriptions de 2014.

Mme GOGET et M. DUCRUET interpellent l'assemblée sur les difficultés rencontrées par les communes du Valromey sur l'instruction des documents d'urbanisme par la DDT suite à l'intégration des 12 communes. Mme GODET suggère une formation conduite par le service urbanisme de la CCBS pour permettre aux communes concernées d'instruire les déclarations préalables et les permis de construire. M. RIERA suggère que les communes du Valromey adhèrent au service Urbanisme de la CCBS, M. VUILLEROD précise que l'adhésion ne peut se faire en cours d'année (calcul du droit d'entrée, délibération des communes adhérentes au service...) M. PLANTIN, explique qu'une formation payante de 19 jours a permis à la secrétaire de mairie et à un adjoint de la commune de Groslée-Saint-Benoît d'assurer en interne les instructions des documents d'urbanisme. M. VUILLEROD conclut en proposant de se rapprocher de Mme La sous-Préfète pour lui demander d'intervenir auprès de la DDT.

Après avoir rappelé divers rendez-vous -cérémonie des vœux de la ville de Belley et de la CCBS, le vendredi 20 janvier, présentation du Contrat Ambition Région lors de la réunion des conseils municipaux et des secrétaires de mairie le 26 janvier à L'intégral suivie du lancement de la réflexion à conduire sur le schéma de mutualisation- le Président donne connaissance des dates retenues pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et pour le vote des Budgets : les 14 mars (DOB) et 13 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,  
M. René VUILLEROD**



**Le Secrétaire de séance,  
Mme Marthe AURELE**

